



CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2025-07-30 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL
Code du produit : 1006360
Numéro de pièce : 75212

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additifs pour carburants
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Manufactured or sold by:

CRC Canada Co.
83 Galaxy Blvd.
Unit 35 - 37
Toronto, ON M9W 5X6
Canada
T 416-847-7750
crcindustries.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)
Urgence 24 heures

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3	Liquide et vapeurs inflammables.
Dangers physiques non classés ailleurs, Catégorie 1	
Toxicité aiguë (par inhalation:poussière,brouillard), Catégorie 4	Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	Provoque un sévère irritation des yeux.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 2	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2	Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: Liquide et vapeurs inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque irritation cutanée
Provoque un sévère irritation des yeux
Nocif par inhalation
Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Susceptible de provoquer le cancer
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA)

: Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel de ventilation, d'éclairage, électrique antidéflagrant
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les vapeurs, fumées.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ne PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	Distillates (petroleum), hydrodesulfurized middle	n° CAS: 64742-80-9	60 – 80
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Distillates (petroleum), hydrotreated light	n° CAS: 64742-47-8	7 – 13
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	n° CAS: 64742-48-9	7 – 13
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	n° CAS: 64742-94-5	1 – 5
naphthalene	Naphthalene	n° CAS: 91-20-3	0,1 – 1
2-Éthylhexan-1-ol	2-Ethylhexanol	n° CAS: 104-76-7	0,1 – 1

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Nausées.
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-------------------	--

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs, fumées. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit et pendant qu'il sèche. Si vous ressentez un des symptômes indiqués sur cette étiquette, augmenter la ventilation ou quitter les lieux. Porter un équipement de protection individuel. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
- Mesures d'hygiène : Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (64742-80-9)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1590 mg/m ³ Inhalable fraction. 400 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 mg/m ³ Non-aérosol.
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	5 mg/m ³ Inhalable fraction.
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	5 mg/m ³ Inhalable fraction.
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	5 mg/m ³ Inhalable fraction.
naphthalene (91-20-3)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
LEMT STEL	79 mg/m ³ 15 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
VEMP	10 ppm
Notations et remarques	C3, Pc
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	10 ppm
Notations et remarques	Skin (the substance that contribute significantly to the overall exposure by the skin route); IARC group 2B carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

naphthalene (91-20-3)	
LEMT TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Cataracts; Hemolytic anemia. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	10 ppm
Notations et remarques	Hematologic eff; URT & eye irr; Skin; A3
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Cataracts; Hemolytic anemia. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Cataracts; Hemolytic anemia. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

naphthalene (91-20-3)	
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT LMPT	10 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Cataracts; Hemolytic anemia. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Ethyl-1-hexanol
LEMT TWA	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & Eye irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Ethyl-1-hexanol
LEMT TWA	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & Eye irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2025

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Ethyl-1-hexanol
LEMT TWA	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & Eye irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Ethyl-1-hexanol
LEMT TWA	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & Eye irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2025

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène. Chlorure de polyvinyl (PVC)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Couleur	: Ambre foncé
Odeur	: Pétrole
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 157,2 °C (315 °F) estimé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 60 °C (140 °F) Tag Closed Cup
Température d'auto-inflammation	: 232,2 °C (450 °F) estimé
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Lent
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,81
Densité relative de la vapeur à 20°C	: > 1 (air=1)
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone (CO, CO ₂).

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

ATE CA (poussières,brouillard)	2,65 mg/l/4h
--------------------------------	--------------

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (64742-80-9)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4,6 mg/l Source: ECHA

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

DL50 orale rat	> 15000 mg/kg Source: IUCLID
----------------	------------------------------

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l Source: IUCLID
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5610 mg/l
naphthalene (91-20-3)	
DL50 orale rat	533 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2500 mg/kg Source: ChemIDplus
CL50 Inhalation - Rat	> 0,4 mg/l air Animal: rat, Guideline: other., Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 0,4 mg/l/4h
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: RTECS
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 0,59 mg/l Source: RTECS
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
DL50 orale rat	≈ 2047 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	1970 mg/kg Source: NLM,THOMSON
CL50 Inhalation - Rat	0,89 – 5,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 890 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	4,9 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
naphthalene (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]
naphthalene	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
LOAEL (animal/femelle, F1)	450 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	120 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: female, Guideline: other:
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	35 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
naphthalene (91-20-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,011 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 82-4 (90-Day Inhalation Toxicity), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,71 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	120 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
Viscosité, cinématique	< 1 mm ² /s

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Viscosité, cinématique	11,826 mm ² /s

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Nausées.
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'œdème pulmonaire. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
CL50 - Poissons [1]	2,4 mg/l Source: ECOTOX

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
CL50 - Poissons [1]	2200 mg/l Source: IUCLID
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,6 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 1000 mg/l

naphthalene (91-20-3)	
CL50 - Poissons [1]	1,6 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	2,16 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,4 – 0,5 mg/l
NOEC chronique poisson	0,12 mg/l
NOEC (chronique)	0,59 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex Duration: '125 d'
NOEC chronique crustacé	0,59 mg/l

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 - Poissons [1]	45 mg/l Source: IUCLID
CL50 - Poissons [2]	6,1 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	0,95 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,9 mg/l Test organisms (species): other:
CE50 72h - Algues [1]	2,5 mg/l Source: IUCLID

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
CL50 - Poissons [1]	17,1 mg/l Source: ECHA
CL50 - Poissons [2]	28,2 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	39 mg/l Source: ECHA
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	39 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	11,5 mg/l
Algues ErC50	16,6 mg/l Source: ECHA
CE50 72h - Algues [1]	11,5 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	16,6 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (64742-80-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6 Source: IUCLID

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,1 – 6 Source: IUCLID

naphthalene (91-20-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,7

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,9 – 6,1 Source: IUCLID

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,9 Source: ECHA

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

12.4. Mobilité dans le sol

naphthalene (91-20-3)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,82216808
---	------------

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
UN1268	1268	1268
14.2. Désignation officielle pour le transport		
PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (Quantité limitée)	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (Quantité limitée)	Petroleum products, n.o.s. (Limited quantity)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement		
Exception relative aux polluants marins		

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD	
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
UN-No. (TDG)	: UN1268
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 91 - Abrogé, DORS/2017-137,92 - (1) L'expéditeur classe ces marchandises dangereuses en se fondant sur des échantillons. (2) Il met à la disposition du ministre, sur préavis raisonnable de celui-ci, un document qui explique la méthode d'échantillonnage et qui comprend les renseignements suivants : a) le domaine d'application de la méthode; b) l'appareillage d'échantillonnage; c) la procédure d'échantillonnage; d) la fréquence et les conditions de l'échantillonnage; e) la description du système de gestion de contrôle de la qualité en place, 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 60 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128
IMDG	
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-E - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES, FLOTTENT À LA SURFACE DE L'EAU
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Immiscible with water.
IATA	
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Disposition particulière (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigel, 887 mL

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la DSL, la NDSL, ou sont exemptés des exigences d'inventaire.

Nom	n° CAS	Référence réglementaire
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	64742-80-9	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
naphthalene	91-20-3	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
2-Éthylhexan-1-ol	104-76-7	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (64742-80-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

naphthalene (91-20-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

CRC® Fuel Therapy™ Nettoyant pour injecteur diesel avec Antigél, 887 mL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	98 %
Catégorie de produits	Non réglementé.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 07-30-2025
Autres informations	: CRC # 892A/1002876.
Auteur	Joshua Weir

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.